ABBYY

ÉDITION FRANCE

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'IA ET DÉFICIT DE GOUVERNANCE

L'adoption de l'IA s'accélère. La responsabilité, la supervision et la confiance ne suivent pas le même rythme

L'IA évolue plus vite que la gouvernance

44 % déclarent que l'IA est adoptée plus rapidement que leur organisation ne peut efficacement la gouverner.

Et lorsque l'IA produit des résultats préjudiciables ou incorrects, aucun consensus clair ne se dégage sur la personne qui doit en assumer la responsabilité.

La gouvernance est perçue comme un obstacle

Pour **67 %**, la gouvernance des données ralentit le déploiement de l'IA

Parallèlement, **64 %** déclarent que les préoccupations éthiques ralentissent considérablement les initiatives en matière d'IA

Le défi : Les organisations doivent gouverner l'IA sans mettre l'innovation à l'arrêt.

Aucun consensus clair sur la responsabilité en matière d'IA

Les dirigeants sont divisés sur la personne qui doit être tenue responsable lorsque l'IA dérape

26 % Organisation utilisant l'IA

24 % Organisation + fournisseur

21 % Fournisseur d'IA

16 % Utilisateur final

12 % Régulateurs

Le problème : La responsabilité est fragmentée, ce qui crée une faille dans la gouvernance.

Le coût des erreurs se reflète dans le ROI

Les investissements dans l'IA ne se traduisent pas systématiquement par les retours attendus

47 % déclarent que leurs initiatives en matière d'IA ont dépassé leurs attentes

Les trois principaux obstacles?

- ⊘ Intégration aux systèmes
- ⊘ Qualité des données
- ⊘ Coût de mise en œuvre

Le principal problème lié à l'IA n'est peut-être pas le modèle, mais les données et la confiance qui le sous-tendent

22 % font entièrement confiance à l'IA pour fonctionner sans risques inacceptables

22 % font entièrement confiance à l'IA pour produire des résultats exacts

24 % pour expliquer les décisions importantes

23 % pour protéger les informations confidentielles

La gouvernance peut faire partie de la solution

Les organisations qui gouvernent efficacement l'IA obtiennent de meilleurs résultats.

72 % déclarent que la gouvernance a contribué à rendre leurs initiatives en matière d'IA plus efficaces

70 % déclarent que leur approche de la gouvernance permet de trouver un équilibre efficace entre l'atténuation des risques et la nécessité de déployer rapidement l'IA

Une bonne gouvernance ne doit pas nécessairement ralentir l'IA. Elle peut l'aider à se développer à grande échelle

Le cadre est en place. Le dispositif de sécurité ne l'est pas

La plupart des organisations disposent de politiques de gouvernance. Beaucoup moins sont préparées à faire face à un incident lié à l'IA

77 % disposent d'un cadre formel de gouvernance de l'IA

Mais seulement :

52 % disposent de procédures de signalement des incidents

45 % disposent d'un plan de réponse aux incidents liés à l'IA

35 % disposent de procédures d'analyse des causes profondes

Avoir des règles pour encadrer l'IA ne signifie pas être prêt lorsque l'IA échoue

L'humain reste le dernier garde-fou

55 % déclarent que des humains examinent toutes les décisions importantes prises par l'IA avant leur mise en œuvre

Pourquoi est-ce important:
À mesure que l'IA prend en charge des décisions aux conséquences de plus en plus importantes, la supervision humaine reste un garde-fou essentiel, alors que les organisations s'efforcent de gérer les risques liés à l'IA et d'établir clairement les responsabilités.

ABBYY

Méthodologie : Étude menée par Opinium auprès de 1 200 cadres dirigeants et professionnels de niveau senior ou supérieur, au sein d'entreprises de plus de 100 employés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Australie et à Singapour. Étude réalisée du 15 juillet au 3 août 2026.

© ABBYY 2026. ABBYY is a registered trademark or a trademark of ABBYY Development Inc. and/or its affiliates. This designation can also be logo, product or company name (or part of any of the above) of ABBYY Development Inc. and/or its affiliates and may not be used without consent of their respective owners. All other product names and trademarks mentioned herein are the property of their respective owners.